



HONORAIRES HERACL'IMMO

Mise à Jour 09/2017

VENTES – Barème au 01/01/2017

Habitation dans l'ancien et terrains :

PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES TTC
De 1 € à 100 000 €	7 % - Minimum de 5 000 €
De 101 000 € à 700 000 €	6 %
De 701 000 € à 2 500 000 €	5 %
Plus de 2 500 000 €	4 %

Facturation minimale de 5 000 € TTC

Frais d'estimation de 250 € TTC offerts pour tout mandat signé.

Les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Parkings, Garages, Caves :

10 % TTC du prix de avec un minimum de 2 000 €.

Locaux Commerciaux :

6 % TTC du prix de vente des murs

10 % TTC du prix de vente du pas de porte ou de la cession de bail **ET** 10 % HT du montant total des loyers des 3 premières années (1^{ère} période triennale)

Montage de dossier et rédaction des actes : 1 500 € TTC

Les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat.

LOCATIONS – Barème au 01/01/2017

Sur les appartements, maisons et villas vides, honoraires :

Zone très tendue : Paris et départements limitrophes 12 € TTC par m² + 3 € par m² pour l'état des lieux.

Zone tendue : Agglomérations de plus de 50 000 habitants 10 € TTC par m² + 3 € par m² pour l'état des lieux

Hors Zone : reste du territoire 8 € TTC par m² + 3 € par m² pour l'état des lieux

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire

Frais de rédaction d'acte (Baux locatifs ou commerciaux) : 250 € TTC à la charge du bailleur

GESTION (Nues – Non-meublées à usage d'habitation) – Barème au 01/01/2017

Honoraires de gestion courante

7 % TTC

Mensuels

Garantie d'assurance

Entre 2 et 3 % TTC

Mensuelle

Loyers impayés